DECISION N°19/2026/Institut Mines-Télécom

(abroge la décision n°01/2026 du 23 mars 2026)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération n° 2021-1-6 du Conseil d'administration du 12 mars 2021.

La présente délégation prend effet à compter de sa date de publication sur le site Internet de l'Institut Mines-Télécom.

Section 1 Délégation au Secrétaire général

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Samir OULD ALI à l'effet de signer tous actes et pièces relevant des compétences de la Directrice générale, à l'exception des diplômes.

Section 2 Opérations de recettes

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, pour un montant inférieur à deux millions d'euros hors taxe (2 000 000 € HT) :

1/ toutes conventions et actes générateurs de recettes ;

2/ toutes autres pièces nécessaires à l'élaboration ou à l'exécution de ces conventions ou actes générateurs de recettes, y compris les dépôts de dossiers dans le cadre de demandes de financement et appels à projets :

Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances

Et en cas d'impossibilité de cette dernière à :

- M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;
- M. Christophe OBIDIG, Responsable du Budget et des Finances de la DG de l'IMT, pour les seuls conventions et actes de la direction générale ;
- Mme Henriette TECCO, Gestionnaire financière chargée des recettes et des dépenses pour les seuls conventions et actes de la direction générale.

Section 3 Opérations de dépenses

Article 1. Baux et locations

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances et à M. Pierre SEDILLOT, Directeur du patrimoine immobilier à l'effet de signer, au nom de la Directrice générale de l'Institut Mines-Télécom, les baux et locations dont la durée est inférieure à six (6) ans et dont le montant de loyer annuel est inférieur à quarante-cinq mille euros hors taxe (45 000 € HT).

Article 2. Bons de commande

a) Bons de commande passés auprès des centrales d'achat

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale les bons de commande passés auprès de centrales d'achat pour la Direction générale dans la limite de trois cent mille euros HT (300 000 € HT) :

- Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances

En cas d'impossibilité :

- M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;

Et dans la limite de soixante mille euros HT (60 000 € HT)

- M. Christophe OBIDIG, Responsable du Budget et des Finances de la DG de l'IMT

b) Bons de commande passés hors centrales d'achat

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer les bons de commande passés hors centrales d'achat :

- Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances ;
- M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;
- M. Christophe OBIDIG, Responsable du Budget et des Finances de la DG de l'IMT dans la limite de soixante mille euros HT (60 000 € HT) et pour la Direction générale uniquement

Article 3. Vérification et certification du service fait

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, la certification du service fait :

- Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances ;

- M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;
- M. Christophe OBIDIG, Responsable du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;
- Mme Henriette TECCO, Gestionnaire financière chargée des recettes et des dépenses ;
- Mme Diaba KEITA, Gestionnaire chargée des dépenses, recettes, missions ;
- Mme Carmen THEVON, Gestionnaire chargée des dépenses, recettes, missions.

Article 4. Mandats de dépenses

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les mandats de dépenses :

- Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances ;
- M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;
- M. Christophe OBIDIG, Responsable du Budget et des Finances de la DG de l'IMT.

Et en cas d'impossibilité de ces derniers à :

- Mme Henriette TECCO, Gestionnaire financière chargée des recettes et des dépenses ;
- Mme Diaba KEITA, Gestionnaire chargée des dépenses, recettes, missions ;
- Mme Carmen THEVON, Gestionnaire chargée des dépenses, recettes, missions.

Article 5. Marchés publics, contrats, conventions, concessions

Documents de procédure et documents contractuels de la Direction générale

Délégation est donnée à Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les marchés publics, les contrats, les conventions et les concessions de la direction générale, incluant les actes de procédure, notamment les procès-verbaux d'ouverture des candidatures, les rapports d'analyse des offres, les décisions d'attribution, les courriers de rejet des candidats non retenus, les rapports de présentation, les mises au point en dessous des seuils suivants :

Cinq cent mille euros HT (500 000 € HT) pour les fournitures et services, hors marchés d'études (consulting) ;

Cinq cent mille euros HT (500 000 € HT) pour les opérations de travaux ou les investissements scientifiques.

Délégation est donnée à M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les marchés publics, les contrats, les conventions et les concessions de la direction générale, incluant les actes de procédure, notamment les procès-verbaux d'ouverture des candidatures, les rapports d'analyse des offres, les décisions d'attribution, les courriers de rejet des candidats non

retenus, les rapports de présentation, les mises au point en dessous des seuils des procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services, hors marchés d'études (consulting) et pour les opérations de travaux ou les investissements scientifiques.

Documents de passation et documents contractuels mutualisés pour plusieurs entités de l'IMT

Délégation est donnée à Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les marchés publics, incluant les actes de procédure notamment les procès-verbaux d'ouverture des candidatures, les rapports d'analyse des offres, les décisions d'attribution, les courriers de rejet des candidats non retenus, les rapports de présentation, les mises au point, les contrats, les conventions et les concessions mutualisés pour plusieurs entités de l'IMT en dessous de 1 million d'euros HT (1 000 000 € HT).

Délégation est donnée à M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les marchés publics, incluant les actes de procédure notamment les procès-verbaux d'ouverture des candidatures, les rapports d'analyse des offres, les décisions d'attribution, les courriers de rejet des candidats non retenus, les rapports de présentation, les mises au point, les contrats, les conventions et les concessions mutualisés pour plusieurs entités de l'IMT en dessous des seuils des procédures formalisées**.**

Documents d'exécution pour les marchés publics, contrats, conventions, concessions de la direction générale ou mutualisés

Délégation est donnée à Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, tous les actes concernant l'exécution des marchés, contrats, conventions et concessions de la direction générale ou mutualisés notamment, les actes de sous-traitance, les décomptes de pénalités, les certificats de cessibilité de créances, les décisions d'affermissement, les états d'acompte mensuel et l'état du solde, les décisions de réception partielle ou définitive, le décompte général et les levées de sûreté :

- Pour les marchés de la direction générale en dessous des seuils suivants :
  - Cinq cent mille euros HT (500 000 € HT) pour les fournitures et services, hors marchés d'études (consulting) ;
  - Cinq cent mille euros HT (500 000 € HT) pour les opérations de travaux ou les investissements scientifiques

- Pour les marchés mutualisés passés pour plusieurs entités de l'IMT en dessous de 1 million d'euros HT (1 000 000 € HT).

Délégation est donnée à M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, tous les actes concernant l'exécution des marchés, contrats, conventions et concessions de la direction générale ou mutualisés notamment, les actes de sous-traitance, les décomptes de pénalités, les certificats de cessibilité de créances, les décisions d'affermissement, les états d'acompte mensuel et l'état du solde, les décisions de réception partielle ou définitive, le décompte

général et les levées de sûreté pour les marchés de fournitures et services, hors marchés d'études (consulting) et les opérations de travaux ou les investissements scientifiques pour la direction générale et pour les marchés mutualisés passés pour plusieurs entités de l'IMT en dessous des seuils des procédures formalisées.

Section 4 Autres actes

Article 6. Conventions et contrats sans engagement financier

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans les limites de leurs périmètres respectifs et après validation de la direction juridique, l'ensemble des actes contractuels de toute nature, dès lors que ces actes sont sans engagement financier et sans caractère stratégique :

- Mme Laurence LE COQ, Directrice déléguée à la recherche et au développement économique ;
- M. Jean-René BAILLY, Directeur de la recherche partenariale et de la valorisation ;
- M. Yann BUSNEL, Directeur scientifique ;
- Mme Frédérique VINCENT, Directrice de l'enseignement et de l'international ;
- M. Bruno LADEVIE, Directeur des formations ;
- M. Olivier EPINETTE, Directeur des relations internationales ;
- M. François PINEAU, Directeur adjoint partenariats et valorisation ;
- M. Marc DELAGE, Directeur scientifique adjoint, délégué aux affaires européennes et internationales pour la R&I ;
- M. Paul-Guilhem MEUNIER, Directeur au développement économique et de l'entrepreneuriat adjoint ;
- Mme Karine WECKER, Directrice de la communication et du marketing.

Article 7. Gestion des droits de propriété intellectuelle, en France, en Europe et à l'étranger

Délégation est donnée à Mme Laurence LE COQ, Directrice déléguée à la recherche et au développement économique et M. Jean-René BAILLY, Directeur de la recherche partenariale et de la valorisation à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les mandats confiés aux représentants de cabinets de propriété intellectuelle pour la gestion des droits de propriété intellectuelle de l'IMT en France, en Europe et à l'étranger.

Article 8. Gestion du patrimoine immobilier

Délégation est donnée à M. Pierre SEDILLOT, Directeur du patrimoine immobilier, à l'effet de signer les décisions ou contrats d'occupation du domaine public et tous actes de gestion du patrimoine immobilier, hors ceux emportant acquisition, aliénation ou échange d'immeuble, pour un montant inférieur à quarante mille euros hors taxe (40 000 € HT) pour la durée totale du contrats.

Article 9. Gestion des contentieux

Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie MAUROY, Directrice juridique, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale de l'Institut Mines-Télécom les actes et décisions relatifs à la gestion des contentieux, notamment les dépôts de plaintes, les mémoires introductifs d'instance, mémoires en défense, courriers d'envoi de mémoire et autres pièces y afférent, les courriers d'acceptation de désistement d'instance, les demandes de renvoi, les courriers de désignation du représentant de l'IMT devant les juridictions ainsi que les avis à victime. Cette délégation n'inclut pas la signature des transactions.

Délégation de signature est donnée à Frédéric CURAUT, Agent comptable principal à l'effet de signer au nom de la Directrice générale de l'Institut Mines-Télécom tous actes nécessaires au recouvrement des sommes dues à l'IMT.

Et en cas d'impossibilité de ce dernier à :

Catherine LOBEAU, Fondée de pouvoir

Section 5 Gestion du personnel

Article 10. Gestion des agents de l'Institut Mines-Télécom

Gestion des maîtres-assistants et professeurs pour l'Institut Mines-Télécom

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale de l'Institut Mines-Télécom, tous actes et décisions en matière de gestion des maîtres-assistants et des professeurs de l'Institut Mines-Télécom, sous réserve des pouvoirs relevant d'autres autorités prévues par le décret susvisé à :

- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines

En cas d'impossibilité de cette dernière à :

- Mme Magali CESBRON, Directrice des ressources humaines adjointe

Actes de gestion courante RH

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, des conventions d'un montant inférieur à quarante mille euros HT (40 000 € HT) relatives à l'organisation de formations destinées à l'ensemble des agents de l'IMT ou mutualisées entre la direction générale et au moins une autre entité de l'IMT, ainsi que les pièces nécessaires à leur inscription et les attestations afférentes :

- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines ;
- Mme Magali CESBRON, Directrice des ressources humaines adjointe

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, pour l'ensemble des personnels de l'IMT, les documents relatifs au fichier de virement mensuel, à la sortie des effectifs à savoir attestation Pôle emploi, certificat de travail, attestation d'emploi, certificat de cessation de paiement à :

- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines
- Mme Magali CESBRON, Directrice des ressources humaines adjointe

En cas d'impossibilité de ces dernières à :

- Mme Valérie CHAILLOU, Coordinatrice de la paie IMT.

Article 11. Personnel de la Direction générale

Discipline - Licenciement

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les décisions emportant sanction ou licenciement à :

- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines

Formation

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, des conventions d'un montant inférieur à quarante mille euros HT (40 000 € HT) relatives à l'organisation de formations destinées aux agents de la direction générale, ainsi que les pièces nécessaires à leur inscription et les attestations afférentes à :

- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines

En cas d'impossibilité de cette dernière à :

- Mme Magali CESBRON, Directrice des ressources humaines adjointe

Autres actes relatifs à la situation administrative des agents :

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer au nom de la Directrice générale tous documents relatifs à la situation administrative des agents de la direction générale :

- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines

Actes de gestion de proximité (hors ordres de mission à l'étranger) :

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale dans les limites de leurs périmètres respectifs, tous actes et pièces de gestion courante des personnels de leurs services à savoir notamment les ordres de mission sauf les ordres de mission à l'étranger, les congés, les autorisations d'absence :

- Mme Laurence LE COQ, Directrice déléguée à la recherche et au développement économique ;
- M. Paul-Guilhem MEUNIER, Directeur au développement économique et de l'entrepreneuriat adjoint ;
- M. Jean-René BAILLY, Directeur de la recherche partenariale et de la valorisation ;
- M. François PINEAU, Directeur adjoint partenariats et valorisation ;
- M. Yann BUSNEL, Directeur scientifique ;
- M. Marc DELAGE, Directeur scientifique adjoint, délégué aux affaires européennes et internationales pour la R&I ;
- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines ;
- Mme Magali CESBRON, Directrice des ressources humaines adjointe ;
- M. Frédéric BITAN, Responsable du pôle Développement des compétences, emploi et rémunération ;
- M. Joris PONCET, Responsable du pôle contrôle de gestion sociale ;
- Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances ;
- M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;
- M. Christophe OBIDIG, Responsable du Budget et des Finances de la DG de l'IMT ;
- Mme Frédérique VINCENT, Directrice de l'enseignement et de l'international ;
- M. Bruno LADEVIE, Directeur des formations ;
- M. Olivier EPINETTE, Directeur des relations internationales ;
- Mme Aurélie MAUROY, Directrice juridique ;
- M. Pierre SEDILLOT, Directeur du patrimoine immobilier ;
- M. Pascal VAN BRABANT, Directeur des systèmes d'information ;
- Mme Karine WECKER, Directrice de la communication et du marketing ;
- Mme Anna DA COSTA, Directrice adjointe à la communication et des relations publiques.

Ordres de mission à l'étranger :

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer au nom de la Directrice générale les ordres de mission à l'étranger des agents relevant de leur direction :

- Mme Laurence LE COQ, Directrice déléguée à la recherche et au développement économique ;
- Mme Frédérique VINCENT, Directrice de l'enseignement et de l'international.

Les ordres de mission à l'étranger des agents qui ne relèvent pas de la Direction de la recherche et du développement économique ou de la Direction de l'enseignement et de l'international sont signés soit par la Directrice générale soit, au titre de la délégation visée en Section 1 ci-dessus, par Monsieur Samir OULD ALI.

Section 6 Fonctionnement de l'Institut Mines-Télécom

Article 12. Télédéclaration de la TVA

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Assia AZIBANI, Directrice du Budget et des Finances et M. Abdelkader METMATI, Directeur Adjoint du Budget et des Finances de la DG de l'IMT, à l'effet de télédéclarer la TVA pour l'Institut Mines-Télécom.

Article 13. Déclarations sociales

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale toutes les déclarations sociales (URSSAF, retraites, DADSU, …) pour les personnels de l'Institut Mines-Télécom :

- Mme Catherine TORRICELLI, Directrice des ressources humaines

Section 7 Publication et exécution de la présente décision

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et diffusée à l'ensemble des personnels de la direction générale. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 16 octobre 2026

Cécile DUBARRY

Directrice générale